

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

**SOMMAIRE**

I Au prone, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. — IV Aux prières. — V M. l'abbé Magloire Auclair. — VI Congrégation de Notre-Dame : vêtue et profession religieuse. — VII La récompense de l'économie. — VIII Union Saint-Jean.

**AU PRONE**

Le dimanche, 24 décembre

On annonce :

Les fêtes de Noël (1), de saint Etienne et de saint Jean.

En certains diocèses : le **Te Deum** après la messe du jour, ou dans la soirée (2).

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche, 24 décembre

Messe de la vigile de Noël, **double privil.** ; mém. du IV<sup>e</sup> dim. de l'Avent; **graduel et allel.**; préf. de la Trinit.; Ev. de saint Jean (**In principio**) à la fin. — I vêpres de NOEL, **double de 1e cl.** sans mém. A l'Alma, le v. est **Post partum** et l'oraison **Deus qui salutis** jusqu'au 2 février.

(1) D'après un décret du 1er août 1907, on peut faire célébrer 3 messes la nuit, *dans toute chapelle principale de communauté* où l'on conserve habituellement le Saint-Sacrement. Les personnes qui demeurent dans la maison (ainsi que celles du dehors que la communauté admet par privilège) y satisfont au précepte de la messe et peuvent communier à n'importe laquelle de ces messes, mais on ne doit pas tenir les portes ouvertes pour y attirer les fidèles du dehors.

(2) Depuis le 1er février 1907, il est décidé que l'on doit chanter l'oraison d'action de grâce (devant le Saint-Sacrement exposé) immédiatement après le *Te Deum*, et non plus la réunir à celle du Saint-Sacrement qui doit toujours (en-dehors des processions des quarante-heures) être récitée seule.

---

**Le lundi, 25 décembre**

Fête de NOËL, **double de 1ère cl. avec Oct.**; à la messe chantée (la nuit et le jour) tous s'agenouillent pendant le v. **Et incarnatus... factus est**; à la 2e messe, mém. de sainte Anastasie, préf. de Noël; à la fin de la 3e messe évang. de l'Epiphanie.

---

**TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES**
**Le dimanche, 31 décembre**

**Diocèse de Montréal.** — Du 27 décembre, saint Jean; du 30 déc., sainte Anastasie (Lachute).

**Diocèse d'Ottawa.** — Du 26 décembre, saint Etienne (Old Chelsea); du 27 déc., saint Jean (Dawson et Thurso).

**Diocèse des Trois-Rivières.** — Du 26 décembre, saint Etienne (des Grés); du 27 déc., saint Jean (des Piles).

**Diocèse de Sherbrooke.** — Du 26 décembre, saint Etienne (Bolton).

**Diocèse de Nicolet.** — Du 27 décembre, saint Jean (West Wickam).

**Diocèse de Pembroke.** — Du 31 décembre, saint Sylvestre (Round Lake).

**Diocèse de Joliette.** — Du 31 décembre, sainte Mélanie.

**Le lundi, 1 janvier**

**Diocèse de Joliette.** — Saint-Sauveur.

**Le samedi, 6 janvier**

**Diocèse de Joliette.** — De ce jour, l'Epiphanie.

J. S.

---

**PRIERES DES QUARANTE-HEURES**

Mardi,	19 décembre.	— Noviciat des Frères de la Charité.
Jeudi,	21	— Soeurs Grises, Maison-Mère.
Samedi,	23	— Noviciat des Frères des Ecoles [chrétiennes.
Lundi,.....	25	— Juvénat de Terrebonne.

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Le 24 novembre 1911.



A population du royaume d'Italie, d'après le dernier recensement, dont on connaît déjà les données générales, est en grande augmentation. Cela doit s'attribuer en majeure partie au fait que ses habitants sont très catholiques, et que le malthusianisme y est encore inconnu. Cette nombreuse population est un des grands facteurs de la prospérité indéniable du pays. Elle permet une émigration à l'étranger qui se chiffre annuellement par 300,000 habitants et qui, toujours attachée au sol natal, lui envoie ses économies et revient ensuite quand elle a accumulé assez d'argent pour s'acheter un petit lopin de terre et se construire une maisonnette, pas très grande si vous voulez, mais où elle est au moins chez elle. On calcule qu'en 1770 la population des différents états composant alors l'Italie était de 16 millions et demi. En 1816, au retour de Pie VII dans ses états et après les guerres de l'Empire, elle s'était accrue à 16 millions un tiers. A l'élection de Pie IX sur le siège de Pierre, elle montait à 23 millions et demi. En 1861, au moment de la formation du royaume italien, elle était calculée à 21 millions et demi ; dix ans plus tard, à 26 millions et demi ; et au premier grand recensement italien en 1881, à 28,459,528. Cet accroissement ne cesse point alors, et bien qu'il n'y ait pas de recensement général on trouve en 1891, 30 millions un quart, et en 1896, 31 millions un tiers. En 1901, au commencement du siècle présent, la population totale de l'Italie était de 32,475,253 individus. Et actuellement, d'après les données du recensement général, elle serait de 34,686,653 habitants. En dix années l'augmentation a donc été de 2,211,400 habitants, ce qui donne

une moyenne d'accroissement de 221,000 par an. Que nous sommes loin des statistiques françaises où la natalité semble s'être arrêtée, et où l'accroissement insignifiant de population paraît presque uniquement dû à ce que l'hygiène y prolonge la durée de la vie humaine.

— On ne parle plus de l'Exposition de Rome. Celle de Turin a réussi; mais celle de Rome a toujours végété, et au point de vue financier il a été calculé que pendant sa durée les recettes s'élevaient à 3,000 francs par jour et les dépenses à 50,000. Il y aura donc un déficit prévu de 4 millions au moins. Et comme la ville de Rome est absolument incapable de le solder, ce sera le gouvernement qui ajoutera cette somme à celles qu'il est obligé de payer pour Tripoli et se montant à deux millions et demi par jour. Pour essayer d'augmenter leurs recettes, les Italiens ont imaginé de fabriquer des timbres de l'Exposition de 0.02, 0.05, 0.10, 0.15. Certes l'idée était excellente et il faut dire qu'au point de vue gravure, ces timbres reposent agréablement de celui qui nous représente le roi d'Italie sortant du bain en tenue de général (voir le timbre de 0.15). Mais ils ont eu la malencontreuse idée de majorer d'un sou chaque timbre de cette série. Celui qui achète par exemple un timbre de 0.02 doit déboursier 0.07, et chaque autre est également majoré d'un sou. Or les Italiens, gens pratiques, se gardent bien d'acheter pour une carte postale un timbre qui leur coûtera trois sous quand avec un timbre de 10 centimes, ils satisfont aux exigences du fisc. Il en est résulté que cette série n'a pas eu de succès, en-dehors des collectionneurs et de quelques étrangers qui ont tenu à se payer le luxe d'excéder dans l'affranchissement de leurs lettres. Sous ce rapport, l'émission a été un fiasco.

— Il y aurait aussi une remarque à faire sur un de ces tim-

bres, celui de 15 centimes. On y voit un jeune homme s'appliquant à sculpter sur une pierre les mots *Roma Dea*. Et je me demande ce que cela veut dire. Nous savons que la ville de Rome était dans l'antiquité l'objet d'un culte spécial et était équipée à une divinité, d'où les mots *Romae aeternae, Romae et Augusto*; qu'elle avait un nom sacré qui devait être inconnu à tous: on croit que c'était *Valentia*. Mais si Rome avait son temple dans sa ville comme une divinité, il y a longtemps que les dieux sont partis, et l'appellation de *Roma Dea* non seulement est aujourd'hui un non sens, mais un anachronisme que rien ne peut justifier. M. Bacelli, que les Romains appellent *il divo Bacelli*, a bien essayé de galvaniser le paganisme et de lui redonner droit de cité comme avait fait Julien l'Apostat; mais toutes les tentatives ont lamentablement échoué. Si l'on a le malheur de quitter le catholicisme, ce n'est point pour se prosterner devant les anciens dieux ou les vieilles déesses du paganisme, et les Romains d'aujourd'hui n'apprécient la divinité de leur ville que par leur conseil municipal, qui, il faut le dire, ne leur en fournit qu'une idée très lointaine.

— Nous avons, plusieurs fois déjà, fait remarquer les difficultés dans lesquelles les manifestations italo-tripolitaines du clergé italien pouvaient mettre le Saint-Siège. Il faut bien avouer que prêtres, évêques et même des cardinaux ont parfois trop accentué leurs sentiments nationaux. Loin de moi la pensée de leur en faire un crime, mais enfin ces manifestations ont des inconvénients. La preuve en est que le pape a dû faire publier, dans le dernier numéro des *Acta Apostolicae Sedis*, une note pour déclarer sa neutralité absolue et blâmer aussi ceux qui s'écartaient de cette règle de conduite. " Nous sommes autorisés à déclarer, dit le communiqué, que le Saint-

Siège, non seulement n'assume aucune responsabilité pour de telles interprétations, mais que, devant rester en-dehors du conflit actuel, il ne peut les approuver et les déplore". Les catholiques se sont laissés en Italie entraîner trop loin, et peut-être même que la main du gouvernement n'y était point étrangère, car tout ce qui pouvait susciter des complications avec le Saint-Siège aurait fait son affaire. Les Turcs ont saisi l'occasion au bond, et confondant pour les besoins de leur action le clergé national italien avec le Saint-Siège, ont voulu rendre ce dernier responsable. Les rapports sont actuellement tendus entre la Porte et le Vatican et le gouvernement turc menace de représailles, non seulement contre les Italiens, mais contre tous les catholiques qui sont dans l'empire ottoman. Pour donner une forme tangible à ce mécontentement il voudrait regarder comme traîtres à la patrie les évêques arméniens réunis en ce moment à Rome en Concile. On comprend ce qu'une pareille attitude pourrait engendrer de conséquences graves, et on voit maintenant la fausse manoeuvre qu'ont faite les Italiens, religieux et autres, habitant l'Asie Mineure ou la Turquie d'Europe, qui, après la loi de séparation, et bien que le pape eût maintenu les droits du protectorat français, ont voulu l'abandonner pour passer sous le protectorat italien. Ils se repentent actuellement amèrement de cette mesure qui les laisse sans défense contre les représailles turques. Quant aux catholiques des autres nationalités, aux Arméniens par exemple, les rodомontades turques ne doivent peut-être pas préoccuper beaucoup le Vatican, car le protectorat français existe encore; et pratiquement la Turquie se trouverait en face de la France et ne pourrait rien faire contre ses protégés officiels. Mais il est tout de même fâcheux que l'on ait dû forcer le Saint-Siège à désavouer une bonne partie des catholiques italiens et blâmer leur attitude.



— On a su qu'avant l'ouverture du Concile arménien, il y a eu une grande ordination faite par le patriarche, Son Excellence Mgr Terzian, et on s'en est demandé la raison. Le Concile était rendu nécessaire par l'attitude de la communauté arménienne, qui, composée en majeure partie de laïques, avait cherché à mettre la main sur le patriarche et les évêques, et à gouverner elle-même, selon ses critères et ses aspirations, la nation catholique arménienne. Ces conflits qui avaient amené la démission du patriarche Sabbaghian, se sont renouvelés après l'élection de Mgr Terzian; et c'est alors que, pour y couper court, fut décidée la convocation d'un Concile arménien à Rome. Mais par suite de ce conflit la communauté arménienne se trouvait depuis quelques années dépourvue d'évêques, les patriarches ne voulant pas accepter les choix qu'on leur imposait, aussi le Concile arménien réuni à Rome risquait fort de ne représenter que virtuellement son Eglise. C'est alors que le pape décida de nommer immédiatement des évêques pour tous les sièges vacants, et de leur faire conférer la consécration épiscopale par le patriarche, ce qui fut fait. Grâce à cet expédient, le Concile arménien représente bien la nation, et le comité de Constantinople se voit enlever un des arguments sur lequel il comptait bien faire fond pour s'opposer aux décisions conciliaires.

— On s'attendait à ce que le dernier numéro des *Acta Apostolicae Sedis*, qui était très en retard, aurait la nouvelle organisation du bréviaire romain; mais il n'en a rien été, et on est encore réduit à des conjectures plus ou moins plausibles. Ce qui semble certain, c'est que la réforme se bornera au Psautier, distribué de telle sorte qu'on le parcourra une fois par semaine. C'est ce qui se faisait d'ailleurs dans le rite parisien et le rite viennois, et cette variation dans la récitation des

prières n'était point sans avantages pour la piété en évitant la monotonie et les répétitions. Le Psautier étant donc divisé pour chaque jour de la semaine, il sera très facile à ceux qui ne veulent pas acheter de nouveaux bréviaires, de prendre ce supplément et de s'en servir sans être contraints à une dépense relativement considérable, comme l'est l'achat d'un bréviaire. Il est bien clair que ceux qui achèteront de nouveaux bréviaires prendront l'édition réformée, et que sous ce rapport le stock des libraires devra s'écouler à bas prix, mais qu'y faire ? Les libraires ecclésiastiques vivent sur l'Eglise, gagnent assez sur elle ; et quelque respectables que soient leurs intérêts, ils ne sauraient entrer en ligne de compte quand il s'agit de mettre à exécution une réforme ecclésiastique que le Souverain-Pontife juge utile ou convenable. Mais avec cette réforme que j'appellerais *psaltérienne*, et qui ne touche pas l'ensemble de la récitation de l'office divin, si ce n'est qu'il en abrège la durée, on parle sous le manteau de la cheminée d'une autre réforme, au moins historiquement plus grave.

— On sait combien de discussions la question de la Pâque a suscitées dans les trois premiers siècles de l'Eglise. En deux mots, l'Eglise primitive s'était partagée, sur cette question liturgique, en deux partis nettement tranchés et qui interprétaient d'une façon différente un même fait. L'Eglise de Rome célébrait la Pâque le dimanche qui suivait le quatorzième jour de la lune de mars. Des Eglises d'Orient, pas toutes cependant, suivant en ceci, disaient-elles, les préceptes de l'apôtre saint Jean, célébraient la Pâque le quatorzième jour de la lune de mars, quelque fût le jour de la semaine où elle tombât. La question fut considérée comme très grave à cette époque, et bien que toutes les Eglises d'Orient ne suivissent point sur ce point l'usage oriental, celles qui y étaient atta-



chées ne voulaient à aucun prix l'abandonner. Ce qui faisait l'importance de la question, c'était au fond la suprématie de l'Eglise de Rome. Si cette Eglise avait laissé libres les autres chrétientés, aucune difficulté ne pouvait surgir; mais Rome voulut que, dans une affaire si grave, toute la chrétienté suivit son exemple. C'était, à ces temps reculés, une application pratique de la primatie pontificale, qui n'était point d'honneur, mais de juridiction. De plus cette différence dans le jour de la célébration de la Pâque amenait des divergences choquantes dans la manière d'être des chrétiens. Une Eglise faisait la Pâque le dimanche, l'autre à côté le samedi suivant, d'où il résultait qu'une partie des fidèles se livrait à la sainte allégresse de l'Alleluia pascal et que ses néophytes revêtaient les habits blancs, tandis que les autres étaient encore plongés dans la tristesse et la pénitence, pleurant la passion et la mort du Sauveur. Le pape saint Victor I, aux débuts du III<sup>e</sup> siècle, qui comprenait l'importance de la question voulut la résoudre par un coup d'autorité; il sépara ou au moins il menaça de séparer de sa communion toutes les Eglises qui suivraient pour la Pâque une coutume différente de celle de l'Eglise romaine. L'acte du pape porta ses fruits, et au Concile de Nicée (325), l'Eglise entière se rangea à la coutume de l'Eglise romaine, célébrant la Pâque le dimanche qui suit le quatorzième jour de la lune de mars.

— Or, il paraîtrait que la question est remise à l'étude, mais dans un autre sens. Il semble, je ne sais pas vraiment pourquoi, que la mobilité de la fête de Pâque gêne des habitudes commerciales qui préféreraient avoir cette fête à jour fixe ou presque fixe. Je dis presque fixe, car comme Pâque doit tomber le dimanche, et que par le jeu du calendrier, ce dimanche suit une période à peu près de sept jours dans le

cours de sept années, il est impossible d'avoir pour cette fête la fixité absolue. On aurait donc demandé au Souverain-Pontife de fixer cette fête au premier dimanche d'avril. Si vous prenez l'enseignement assez général des exégètes, ils s'accordent à dire que Notre-Seigneur aurait été crucifié le 25 mars, d'où la fixation de Pâque au 27 mars. Beaucoup de révélations privées, il faut bien le dire dénuées de tout caractère d'authenticité légale, affirment la même chose. C'est en vertu de cette tradition que l'Eglise a concédé le jubilé à Notre-Dame-du-Puy toutes les fois que le vendredi saint tomberait le 25 mars, ce qui est arrivé l'année dernière. Ceci posé, le premier dimanche d'avril qui suit par conséquent le 1er avril, ou tombe ce jour-là, se rapprocherait le plus de la date réelle de la passion et de la mort de l'homme Dieu. Tel serait le motif mis en avant pour cette fixation de la plus grande fête chrétienne. Maintenant que la question est à l'étude, il serait difficile de dire dans quel sens la résoudra le Souverain-Pontife. C'est un acte de discipline ecclésiastique, qui n'intéresse aucunement le dogme ou la morale; et le seul argument que l'on pourrait apporter contre cette fixation, est que depuis 1900 ans, l'Eglise a suivi une autre manière de calculer le jour de la fête de Pâque. C'est un argument historique dont il faut bien reconnaître la valeur; et pour modifier sur ce point l'usage de l'Eglise, il faudra que le pape ait de puissantes raisons, car le salut des âmes est directement ou indirectement le seul criterium sur lequel il s'appuie pour ses décrets. Il me suffit d'avoir indiqué la question.

— Les Italiens sont assez préoccupés du consistoire, mais à un point de vue tout à fait spécial. Avant le Consistoire du 27 novembre, il y avait dans le Sacré-Collège 28 cardinaux italiens et 18 cardinaux étrangers. Ce consistoire, ayant

nommé 18 cardinaux, 6 italiens et 12 étrangers, par conséquent la composition du Sacré-Collège se trouve modifiée et nous offrira 34 cardinaux italiens contre 30 cardinaux étrangers. Les Italiens auraient encore la majorité; mais il faut se rappeler la loi des conclaves par laquelle l'élection n'est valide que si elle réunit les deux tiers des votants. Dans l'es-pèce, les deux tiers sur 64 cardinaux, serait de 44 cardinaux. Et voici ce qui effraie les politiciens italiens, ceux qui ne voient dans l'Eglise qu'un *instrumentum regni*. Si les cardinaux étrangers, qui sont au nombre de 30 faisaient bloc, ils pourraient empêcher l'élection d'un pape italien, les cardinaux de cette nation ne suffisant point à lui assurer les deux tiers des votes. Pour l'obtenir, ils se trouveraient dans l'obligation d'appeler à leur secours des cardinaux étrangers.

— Ces personnes sont trop disposées à transporter dans le sein du Sacré-Collège ce qui est le propre des Parlements. Qu'il y ait eu dans l'histoire des conclaves de ces compétitions, de ces points de vue humains, c'est un fait regrettable, sans doute, mais qui trouvait sa justification, tout au moins son excuse, dans le fait du pouvoir temporel du Saint-Siège, qui semblait naturellement demander un pape italien, d'abord, puis un pape qui ne fût point opposé aux divers états catholiques dont les intérêts temporels auraient pu se trouver gênés ou entravés par la nomination d'un cardinal hostile. Mais ces questions, qui avaient abouti pratiquement à l'usage de l'exclusive ou droit de *veto*, n'existent plus aujourd'hui. Les cardinaux réunis en conclave ne se posent devant Dieu et leur conscience qu'une seule question : quel est le cardinal qui pourra le mieux gouverner l'Eglise de Dieu dans la sainteté et la justice ? La question de nationalité n'existe plus, parce qu'elle n'a pratiquement aucune importance religieuse, et par

conséquent ne saurait influencer les cardinaux. Dans une action aussi surnaturelle que la réunion d'un conclave, où l'esprit de Dieu a coutume de se faire sentir d'une façon plus intense, déjouant toutes les petites combinaisons humaines que notre faiblesse avait sagement échaffaudées, il ne faut jamais oublier ce grand facteur d'un autre ordre et se garder de juger humainement une oeuvre divine. Faire un bloc étranger pour mettre obstacle à l'élection d'un pape italien est une idée qui peut germer et se développer dans le cerveau des politiciens jugeant tout à la lumière de leurs passions, de leurs desirs et de leurs intérêts; mais comment un cardinal de la Sainte Eglise aurait-il des vues si mesquines, si humaines? Il fera l'oeuvre de Dieu, uniquement cette oeuvre, et cela doit suffire pour rassurer les catholiques italiens. Et si, par suite des coups de la mort, au moment du conclave, les deux partis italiens et étrangers se balançaient; quand bien même les cardinaux étrangers seraient plus nombreux que leurs collègues appartenant à l'Italie, la solution serait la même. Et les Italiens n'auraient pas à craindre que le conclave s'abaissât aux menées d'un vulgaire Parlement. En un mot, nous catholiques, devons apprécier les oeuvres de Dieu à la lumière surnaturelle dont il les entoure, et croire que dans le conclave il n'y a pas des Italiens, des Anglais, des Américains, etc. Il n'y a que des cardinaux de la Sainte Eglise de Dieu.

DON ALESSANDRO.

---

## AUX PRIERES

---

M. l'abbé Magloire Auclair, décédé à Saint-Polycarpe.

M. Jean-Louis Mélançon, décédé à Saint-Michel-des-Saints.

M. l'abbé Amédé Dumesnil, décédé à Saint-Hyacinthe.

## M. L'ABBE MAGLOIRE AUCLAIR

---

**E**l lundi midi, 11 décembre, Mgr l'archevêque annonçait à ses prêtres, réunis avec lui dans la chapelle pour les exercices de la retraite, la mort de l'ancien curé de Saint-Jean-Baptiste, et recommandait à leurs prières l'âme de ce prêtre si actif jusqu'à ces dernières années, et si dévoué à ses paroissiens.

M. Magloire Auclair, brisé par une douloureuse et longue maladie, s'était retiré depuis plusieurs mois au presbytère de son frère, le curé de Saint-Polycarpe, dans le diocèse de Valleyfield. Il a trouvé là, entouré des siens, tout le dévouement que réclamaient ses souffrances, ses peines et ses angoisses. Et l'amitié profonde autant que sympathique de ses confrères de Montréal où s'était dépensée sa vie sacerdotale, l'y avait suivi, toujours fidèle et zélée à lui rendre plus douce et sereine la fin d'une carrière administrative qu'il aurait voulu sans doute plus longue et si prospère.

Mais l'heure de Dieu était marquée, et la mort a cueilli l'âme de son prêtre pour la récompenser dans l'inaltérable paix du ciel. M. l'abbé Magloire Auclair s'est éteint doucement dans les bras de son dévoué frère.

On se rappellera longtemps l'inlassable activité de ce prêtre, ses entreprises nombreuses, ses multiples initiatives, ses remarquables talents servis par une rare endurance physique, l'ardeur de son tempérament, son obligeance si serviable à tous, son aimable hospitalité, sa parole facile, impétueuse, qui trouvait comme naturellement les accents de la véritable éloquence.

Et dans ce souvenir, tous ceux qui l'ont connu, ceux surtout dont il a été le pasteur, aimeront à mêler une fervente prière

pour l'âme du prêtre qui s'est sacrifié au milieu d'eux, sans jamais songer un seul instant à la nécessité de ménager ni ses forces ni ses ressources.

Le Seigneur évidemment sait mieux que nous discerner les mérites, mais l'aumône de nos suffrages peut hâter bien souvent le moment béni des célestes récompenses.

Le service funèbre de M. l'abbé Auclair a été célébré par Mgr l'évêque de Valleyfield, dans l'église paroissiale de Saint-Polycarpe, le jeudi 14 du mois courant, au milieu d'une affluence considérable. Mgr l'archevêque de Montréal s'était fait représenter par son nouveau vicaire-général, Mgr Roy.


---

## CONGREGATION DE NOTRE-DAME

---

### Vêtue et profession religieuse

---

 U lendemain de l'Immaculée-Conception, Mgr l'archevêque de Montréal présidait une cérémonie religieuse à la Congrégation de Notre-Dame. Dix-huit novices émettaient les vœux temporaires.

Ce sont les Soeurs Marie-Louise Goudreau, dite Saint-Louis de Tunis, Berthe Chenevert, dite Sainte-Anita, Yvonne Bernier, dite Sainte-Marie-Céline, Amanda Aubertin, dite Sainte-Marie-Gérard, Pearl Drolet, dite Sainte-Marie-Aglaré, Béatrice Townsend, dite Sainte-Isabelle, Stella Rompré, dite Sainte-Marie-Lucille, Alphonsine Perrault, dite Saint-Barnabé, Marie Louise Morin, dite Saint-Philippe de Vienne, Clarisse Bourassa, dite Saint-Paul de Tarse, Ludovica Patry, dite Saint-Honoré de Brescia, Joséphine Débigaré, dite Saint-Ildefonse,



Marie-Anna Blouin, dite Saint-Anthéme, Laure Drouin, dite Saint-Elzéar ; et les Soeurs Anna Levasseur, Amanda Ponton, Desneiges Thériault, dite Lafleur, et Marie-Anne Gagnon, *converses*.

Trente-et-une postulantes revêtaient l'habit de la Congrégation de Notre-Dame : Soeurs Antonia Lamy, dite Sainte-Angélique, Joséphine Roy, dite Sainte-Marie-Aimée, Lillie Pallissard, dite Saint-Roger, Ernestine Lambert, dite Sainte-Marie-Barthélemy, Francis Jane Bradley, dite Sainte-Marie-Austin, Annie Lawlor, dite Sainte-Marie-Alban, Angéline Montminy, dite Saint-Césaire d'Arles, Sméralda Gélinas, dite Sainte-Marie-Elphège, Ernestine Bouffard, dite Sainte-Praxède, Ernestine Reid, dite Saint-Narcisse de Sion, Albertine Blouin, dite Saint-Benoît-Joseph, Marie-Anne Martineau, dite Saint-Zotique, Cécile Banville, dite Saint-Edouard, Marie-Jeanne Drouin, dite Sainte-Marie-Emile, Alice Lacroix, dite Saint-Alphonse, Jeanne Blouin, dite Saint-Ferdinand de Castille, Aurore Dolbec, dite Saint-Octavius, Aurélie Bougie, dite Sainte-Olive, Jeanne Blanchard, dite Sainte-Photine, Marie-Anne Cantin, dite Sainte-Flore, Valéda Bissonnette, dite Saint-Gervais, Isabelle Desmarceaux, dite Sainte-Julia, Anna Landreville, dite Saint-Zénon, Olympe Fontaine, dite Saint-Genès, Maria Chartier, dite Saint-Anicet, Sarah Gionet, dite Saint-Joseph de Rome, Georgina McCarthy, dite Sainte-Marie-Justin ; et Soeurs Lédia Denault, Eva Levasseur, dite Bouffard, Elisabeth Duguay, Rosanna Desroches, dite Chauvin, *converses*.

La sainte messe a été célébrée par M. l'abbé F.-A. Baillargé, curé de Verchères. M. l'abbé Pierre Richard, p. s. s., de Saint-Jacques de Montréal, prononça l'allocution de circonstance.

---

---

## LA RECOMPENSE DE L'ECONOMIE

---

L'âge de 5 ans est le plus bas où l'on puisse commencer à payer l'achat d'une Rente Viagère; et l'âge de 55 ans, le plus avancé auquel, excepté pour cause de maladie ou d'incapacité de travailler, une rente puisse commencer. Mais plus la rente est retardée, et plus grand, naturellement, est le montant qu'on en reçoit. Par exemple, en payant \$1 par semaine, de 25 à 55 ans, un homme obtiendra, à partir de ce dernier âge, une Rente Viagère de \$258.28, qui lui sera servie trimestriellement; tandis que s'il continue à payer jusqu'à 60 ans, sa Rente sera de \$397.36. Dans les deux cas, s'il meurt avant la date fixée pour le commencement de la Rente, tous ses paiements seront remboursés, avec intérêt composé à 3 pour cent, à ses représentants légaux. En payant un peu plus, la Rente lui serait garantie pour 10 ans assurés, et pour la vie, si celle-ci dépassait cette période.

On peut obtenir des brochures expliquant ce système, ainsi que des tables de taux indiquant le prix des Rentes sur divers plans, dans tout bureau de Poste, ou en écrivant au Surintendant des Rentes Viagères à Ottawa, à qui les lettres parviennent sans affranchissement.

---

### UNION SAINT-JEAN

---

Archevêché de Montréal, 12 décembre 1911.

M. l'abbé Magloire Auclair, décédé hier à Saint-Polycarpe, était membre de l'UNION SAINT-JEAN, *Section d'une Messe.*

G. DAUTH, ch.,

*Secrétaire de l'Union Saint-Jean.*